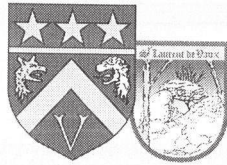


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 04 17-02 : MARCHES PUBLICS –Autorisation pour souscrire les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche - 69670 VAUGNERAY.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/04/2023
En exercice :	33	
Présents :	20	Affichage de la convocation : 11/04/2023
Pouvoirs :	11	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 19/04/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Geneviève HECTOR Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Béatrice DUMORTIER Fatima FERNI donne pouvoir à Daniel JULLIEN Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Aline DURAND donne pouvoir à Sandrine ARNAUD Stéphane GILLET donne pouvoir à Safi BOUKACEM Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Isabelle VIDAL donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Christian NEUVILLE donne pouvoir à Edouard WILLEMIN Chantal ROCHE donne pouvoir à Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON Joao DA ROCHA		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une crèche communale située chemin de la Guise à Vaugneray. L'exploitation de cet établissement d'accueil du jeune enfant a été confiée à l'association des familles de Vaugneray dans le cadre d'un marché public.

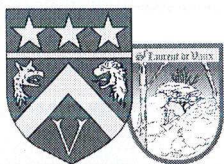
La commune a pour projet la réhabilitation partielle et l'extension de la crèche. Le projet a pour objectif à la fois d'agrandir certains espaces trop petits, de mettre aux normes actuelles le bâtiment et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. La réalisation des travaux implique un planning très contraint puisque pendant les travaux, la crèche sera provisoirement installée dans les anciens locaux de la trésorerie. Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'autoriser en amont de la procédure, la signature des marchés publics de travaux.

Conformément à l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, « la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre ».

Le programme comprend ainsi la création d'une nouvelle cuisine, l'extension de la zone d'accueil, la création d'un nouveau bureau pour la directrice de la crèche à proximité de l'entrée, la transformation du bureau direction actuel en salle de sommeil pour les enfants et l'extension des dortoirs des grands.

Les plans de l'opération sont joints en annexe. Une consultation sera lancée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique. La consultation sera allotie selon la répartition suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 04 17-02 : MARCHES PUBLICS –Autorisation pour souscrire les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche - 69670 VAUGNERAY.

Lot	Libelle
01	TERRASSEMENT – AMENAGEMENT EXTERIEURS
02	DEMOLITIONS – MACONNERIE - GROS-ŒUVRE
03	CHARPENTE – COUVERTURE - ETANCHEITE
04	FACADES
05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
06	MENUISERIES INTERIEURES
07	SERRURIE METALLERIE
08	PLATRIERIE PEINTURE
09	SOLS SOUPLES
10	CARRELAGE
11	ELECTRICITE
12	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC

Les lots n°02, 07, 09 et 10 seront attribués dans les conditions définies à l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

Le montant prévisionnel des marchés est estimé à 245 000 € HT selon le détail par corps d'état. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche dans les conditions définies ci-dessous.

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.04.2023
et de la publication en mairie le
22.04.2023

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 04 17-02: MARCHES PUBLICS- Autorisation pour

Objet de l'acte : souscrire les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de
réhabilitation et extension de la crèche

.....
Date de décision: 17/04/2023

Date de réception de l'accusé 22/04/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023041702_02

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230417-2023041702_02-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7 .5 .2

Commande Publique

Actes speciaux et divers

Délibérations relatives aux marchés publics (hors maîtrise d'oeuvre)

Délibérations relatives à la signature du marché

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 2.pdf (99_DE-069-200047785-20230417-2023041702_02-DE-1-
1_1.pdf)